

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3168

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Place Alexandre Dumas - Réaménagement - Mandat de travaux - Bilan de clôture et quitus à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 septembre 2000, le conseil de Communauté a confié à la SERL un mandat de travaux pour l'aménagement de la place Alexandre Dumas dans le quartier de la Ville Nouvelle à Rillieux la Pape.

La convention de mandat a été signée le 6 août 2001.

Le réaménagement de la place Alexandre Dumas à Rillieux la Pape constituait la sixième et dernière tranche de travaux permettant d'achever la rénovation des espaces extérieurs du quartier des Alagniers.

La requalification devait permettre de :

- valoriser les qualités résidentielles de la place Alexandre Dumas en privilégiant les usages des habitants,
- améliorer les capacités de stationnement,
- aménager les transitions entre les espaces privés des immeubles et les espaces publics,
- développer la présence d'éléments végétaux.

La SERL vient d'adresser à la Communauté le bilan de clôture arrêté le 17 novembre 2005 et visé par les commissaires aux comptes. Il fait ressortir un montant total des dépenses de 902 193,45 € TTC, rémunération du mandataire incluse.

Le total des sommes versées par la Communauté urbaine à la SERL s'élève à 898 058,52 € TTC.

Pour solder cette convention de mandat, la Communauté urbaine devra s'acquitter du solde de la rémunération, à savoir 3 457,30 € HT, soit 4 134,93 € TTC.

La mission confiée par voie de mandat à la SERL étant achevée, conformément au programme défini dans la convention, la SERL demande quitus de sa mission en application des dispositions de l'article 10 de la convention de mandat ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 17 novembre 2005 et présenté par la SERL pour le mandat de travaux pour l'aménagement de la place Alexandre Dumas dans le quartier de la Ville Nouvelle à Rillieux la Pape.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

3° - Approuve le versement du solde de la rémunération d'un montant de 4 134,93 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 - compte 622 800 - fonction 824 - opération n° 0056.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,